

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Mixte se tiendra au siège à Abidjan - Zone 3, Km 4, boulevard de Marseille, dans le hall HYUNDAI le :

MARDI 2 JUIN 2015 A 10 HEURES

Afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes ;
2. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 438 de l'acte uniforme révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE ;
3. Quitus aux administrateurs ;
4. Affectation du résultat et mise en paiement des dividendes ;
5. Fixation du montant de l'indemnité de fonction à verser aux Administrateurs.

Au titre de l'Assemblée Générale Extraordinaire

6. Lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire ;
7. Mise en harmonie des statuts avec les dispositions de l'Acte uniforme révisé relatif au droit des Sociétés commerciales et du GIE et adoption de nouveaux statuts ;
8. Pouvoirs pour les formalités.

Les actionnaires pourront émarger la feuille de présence et entrer dans la salle à partir de 9 heures.

L'inventaire, le bilan, les comptes de gestion, de production, d'exploitation et de résultats, les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, le texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale et tous autres documents prévus par les textes, seront tenus à la disposition des actionnaires, pour consultation, au Siège Social, à compter de ce jour.

**Les pouvoirs en vue de la représentation
à l'Assemblée devront être déposés à la SOGEBOURSE
ou au Siège Social avant le 26 Mai 2015**

Le Conseil d'Administration